

17 SEPTEMBRE 2020

# TOUS UNIS CONTRE L'USURE PROFESSIONNELLE



## L'usure professionnelle, c'est quoi ?

L'usure professionnelle peut être considéré comme un vieillissement prématuré du fait de son travail. Selon l'ANACT\*, ce processus d'altération dépend « du cumul et/ou de combinaisons d'expositions de la personne à des contraintes du travail qui peuvent être de nature diverse : des situations d'hypersollicitation physique, cognitive et/ou psychique, des situations répétées d'activités empêchées, des activités entravées, des situations d'hyposollicitation, des expositions à des nuisances physicochimiques, à mettre en lien avec un processus de construction de la santé par des régulations, des marges de manœuvre (collectif, expérience, etc.) et des facteurs de construction (sens, utilité, métier, etc.). »

\*Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail)

*\*Créé en 1959, l'AIPALS est un service inter-entreprise de santé au travail qui accompagne chaque jour 3 600 entreprises sur l'agglomération de Montpellier et les communes avoisinantes, ce qui représente le suivi de 40 000 salariés.*

Le 24 septembre, plus de 150 services de santé au travail se mobilisent partout en France pour donner des conseils afin de maintenir en emploi, dans de bonnes conditions, des salariés en difficulté. À Montpellier, l'AIPALS\* propose un webinaire, gratuit, pour éviter l'usure professionnelle et l'inaptitude au travail.

5 à 10% des salariés seraient menacés à court ou moyen terme par un risque de « désinsertion professionnelle » (perte d'emploi), d'après une estimation de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS).

En février 2019, la Haute Autorité de Santé (HAS) a également tiré la sonnette d'alarme : près de 15% des travailleurs continuent de travailler avec une ou plusieurs maladies chroniques dont la présence est associée à un risque accru d'incapacité professionnelle.

Pourtant des solutions existent pour préserver sa santé au travail. Maintenir en emploi les salariés dans de bonnes conditions est le cœur de mission des services de santé au travail.

À l'occasion de la Journée nationale des Rencontres Santé-Travail (dont le thème est donc « santé et maintien en emploi »), l'AIPALS, service de santé au travail du Grand Montpellier, propose un webinaire gratuit : « Usure professionnelle et inaptitude au travail : comment les éviter ? »

**le 24 septembre de 11h à 12h**

[Cliquez ici pour vous inscrire](#)

### Les trois intervenants :

Mylène GRAFTIEAUX, médecin du travail

Dominique DURAND, assistante sociale du travail

Frédéric BONNET, directeur adjoint de l'AIPALS

décortiqueront les signaux d'alerte et recommanderont de bonnes pratiques pour agir.

Un arrêt de travail n'est jamais anodin... Pour l'employeur, il impacte la société (désorganisation de l'activité, stress, coût financier, etc.) et pour l'employé, il s'agit d'un moment compliqué à vivre. Un arrêt peut être le signe d'une usure professionnelle... », explique Frédéric Bonnet. « Mais il y a d'autres alertes comme l'absentéisme ou le turn-over. Le risque, in fine, est d'avoir un salarié déclaré inapte à son poste... et de devoir le licencier, faute de reclassement possible. Tout ceci peut être évité : plus vous agissez tôt, plus vous empêchez ce processus de désinsertion.

L'AIPALS dispose d'ailleurs d'une « cellule de maintien dans l'emploi » (CME) pour anticiper les situations à risques, les traiter et accompagner les aménagements ou les changements de postes.

L'enjeu, économique et sociétal, est de taille : éviter l'inaptitude et garder un emploi. Aujourd'hui, entre l'allongement des carrières, la pénibilité accrue, le stress et un univers concurrentiel, de plus en plus de salariés se déclarent « usés » au travail.

### Contact PRESSE

Frédéric BONNET, Directeur adjoint de l'AIPALS  
f.bonnet@aipals.com - 07 77 30 33 44